



## Orchestre Symphonique des Jeunes de la Montérégie

Bonsoir à tous,

Voici les messages pour cette semaine:

1) Tout d'abord bravo à tous pour le concert de samedi dernier, ainsi que pour votre participation à l'activité de financement! Nous commençons dès vendredi à travailler le répertoire pour l'AOJQ. Comme nous n'avons que trois semaines, notre présence et ponctualité aux répétitions demeurent essentielles.

### 2) FESTIVAL AOJQ les 25, 26 et 27 mars (dans 3 semaines!)

Veillez svp prendre connaissance dès maintenant de l'horaire du festival et des règlements (documents joints). À noter que la partie *Hôtel* ne nous concerne pas. Vous trouverez également ci-joint les documents INFO TRANSPORT et ENGAGEMENT DU MUSICIEN que vous devez remplir, signer (et faire signer par un parent si moins de 18 ans) et nous **remettre au plus tard le 11 mars**, afin que nous puissions coordonner le transport.

Vous recevrez une copie de ces documents vendredi lors de la répétition.

3) Les billets **pour le concert gala du dimanche 27 mars** sont en vente à la [billetterie de la Place des Arts](#). Adultes 25 \$ - Étudiants 15 \$ (frais et taxes en sus) (voir le lien à la fin du courriel). Les billets d'étudiants peuvent seulement être achetés par téléphone ou en personne. Les billets achetés par téléphone doivent être récupérés en personne au guichet de la billetterie sur présentation d'une preuve de statut d'étudiant. Veuillez noter que les billets pour ce concert ne seront pas en vente à la porte. Il est possible que des billets puissent être achetés au guichet de la billetterie juste avant le concert, mais il n'est pas garanti qu'il en restera. Il est fortement recommandé d'acheter vos billets en ligne ou par téléphone le plus longtemps possible à l'avance.

Absences

- absence@aojm.org

Chef, Présidente  
et Responsable

- gedentremont@hotmail.com
- roberge.sophie@icloud.com
- charrison@videotron.qc.ca

Représentants

- noemie.harnois@gmail.com
- lemay.guylaine@gmail.com
- julien.deguire@live.ca

À Vendredi 😊

## Festival AOJQ – 25, 26 et 27 mars 2016

Collège Saint-Sacrement de Terrebonne

901, rue Saint-Louis, Terrebonne J6W 1K1

Entrée du côté gauche de la bâtisse, donnant sur le stationnement

<b>Vendredi 25 mars</b>		
Arrivée au Collège	7h45	
Déjeuner	8h	Inclus
Rencontre à l'auditorium et répétition	8h45 – 12h	
Dîner	12h15	Inclus
Répétition	13h15 – 15h45	
Temps libre	16h à 17h45	Les musiciens ne sont pas autorisés à quitter le collège.
Souper	17h45	Inclus
Concert	19h30	Les musiciens doivent assister aux concerts de leurs collègues vêtus d'une tenue convenable.
<b>Samedi 26 mars</b>		
<b>Apporter la tenue de concert</b>		
Arrivée au Collège	8h15	
Déjeuner	8h30	Inclus
Répétition	9h15 – 12h	
Dîner	12h15	Inclus
Répétition	13h15 – 15h45	
Temps libre	16h à 17h15	Les musiciens ne sont pas autorisés à quitter le collège.
Souper	17h15	Inclus
<b>Générale</b>	<b>18h15 à 19h</b>	
<b>Concert</b>	<b>19h30</b>	<b>Tenue de concert</b>
<b>Dimanche 27 mars</b>		
<b>Les musiciens doivent se rendre par leur propre moyen – Tenue de concert</b>		
Arrivé Maison symphonique	<b>9h</b>	Déplacement vers le studio E et préparation – Entrée sur scène au signal du régisseur
Générale	10h	
Temps libre	11h	
Dîner	12h	Inclus
Préparation au concert	13h30	
Concert	14h	
Fin du concert	17h30	Retour au studio et départ

## Festival AOJQ – 25, 26 et 27 mars 2016

Collège Saint-Sacrement de Terrebonne  
901, rue Saint-Louis, Terrebonne J6W 1K1  
Entrée du côté gauche de la bâtisse, donnant sur le stationnement

### Important

- L'horaire est très serré, **il est essentiel d'être ponctuel.**
- Les musiciens **ne sont pas autorisés** à quitter la propriété du Collège durant la journée du vendredi et du samedi.
- Tous les repas et collations sont fournis pendant les 3 jours.
- La cocarde doit être portée en tout temps : elle sert de laissez-passer pour les repas et concert ainsi que pour la Maison symphonique.
- Des locaux de classe seront mis à la disposition des musiciens qui voudraient aller étudier dans le calme dans leurs moments libres.
- Le réseau Wifi du Collège sera à la disposition de ceux qui le désirent.
- Les musiciens doivent assister aux concerts de leurs collègues.
- Les billets pour les concerts du vendredi et du samedi soirs seront vendus à la porte au prix de 10\$ pour tous.
- Un photographe prendra des photos tout au long du Festival, et des enregistrements audio et vidéo professionnels seront réalisés pour tous les concerts. Le tout sera mis en ligne afin que tous y aient un accès gratuitement. Il est donc **strictement interdit de faire des enregistrements audio et vidéo**, que ce soit au Collège ou à la Maison symphonique.

### Transport

Pour les musiciens qui prennent l'autobus à l'école Mgr-A.-Parent		
<b>Vendredi</b>	Rendez-vous dans le stationnement : <b>6h30</b>	Retour : 22h30
<b>Samedi</b>	Rendez-vous dans le stationnement : <b>7h</b>	Retour : 22h30

Pour les musiciens qui se rendent par leur propre moyen à Terrebonne	
<b>Vendredi</b>	Arrivée au Collège à Terrebonne au plus tard à <b>8h30</b>
<b>Samedi</b>	Arrivée au Collège à Terrebonne au plus tard à <b>9h</b>

**Dimanche** : Tous les musiciens doivent se rendre à la Maison symphonique par leur propre moyen, pour 9h. Ne pas oublier la tenue de concert.



## ASSOCIATION DES ORCHESTRES DE JEUNES DU QUÉBEC

### RÈGLEMENTS DU FESTIVAL 2016

---

#### PORT DE LA COCARDE

Une cocarde sera distribuée à chaque participant au Festival. Le port de la cocarde est obligatoire en tout temps. Elle vous sert d'identification et de passe-partout. Elle vous donne également accès aux salles de concert ainsi qu'à la danse du samedi soir.

#### HÔTEL

1. Le couvre-feu maximal est établi à **minuit le vendredi soir** et à **1 h le samedi soir**. Chaque orchestre est libre d'établir un couvre-feu moins tardif pour ses membres.
2. Il incombe à chaque responsable d'orchestre de faire respecter la discipline aux membres de son orchestre.
3. Tout dommage causé sera aux frais de son auteur.
4. Il est strictement interdit de fumer ou d'avoir ou de consommer de l'alcool ou de la drogue sur les lieux de l'hôtel.
5. Chaque musicien verra à emporter avec lui sa tenue de concert le matin du jour où il s'exécutera en concert le soir. (Il ne sera pas possible de retourner à l'hôtel durant la journée.)

#### COLLÈGE

1. Chaque participant sera responsable de son instrument, de son lutrin et de ses partitions. Prière de les identifier adéquatement.
2. L'AOJQ ne sera pas responsable de la perte, du vol ou du bris d'instruments ni d'aucun autre effet personnel du musicien.
3. Les horaires doivent être strictement respectés. La ponctualité est de rigueur à toutes les activités du Festival.
4. L'utilisation des installations du Collège sera fonction des directives et des horaires établis.
5. Les violoncellistes et les contrebassistes devront munir le pic de leur instrument d'un protecteur de caoutchouc en tout temps, ce afin de ne pas abimer les planchers.

6. Tous les musiciens doivent demeurer sur les lieux du Festival durant toute sa durée (lieux désignés selon l'horaire). Si, exceptionnellement, un musicien devait s'absenter, il devra obtenir l'accord de son responsable d'orchestre.
7. Il est strictement interdit de fumer ou d'avoir ou de consommer de l'alcool ou de la drogue sur les lieux du Festival.
8. La tenue vestimentaire des musiciens qui jouent en concert est la tenue de concert officielle de l'orchestre du participant. Celle-ci doit être propre et soignée.
9. Pour les musiciens qui ne jouent pas en concert, l'assistance aux concerts est obligatoire. **La tenue vestimentaire doit être appropriée à un concert de musique classique.**
10. Seuls les locaux alloués pour l'organisation du Festival sont accessibles. Tout autre endroit du campus est interdit aux musiciens.
11. La collaboration de chacun est essentielle : chaque participant devra remettre en place ce qui a déplacé, etc. La propreté et le bon ordre sont de rigueur pour tous.
12. Aucune nourriture ni aucune boisson n'est autorisée dans les locaux de répétition ou de concert, **sauf l'eau en bouteille.**
13. **Clôture du Festival** : Le Festival se termine le dimanche en fin d'après-midi, après les cérémonies de clôture qui suivent le dernier concert.

### **MAISON SYMPHONIQUE**

Les consignes qui seront données relativement à la journée du dimanche à la Maison symphonique, y compris en ce qui concerne les locaux, la nourriture, les déplacements des musiciens, etc., devront être rigoureusement respectées.

**TOUT MANQUEMENT AUX RÈGLEMENTS DU FESTIVAL PEUT ENTRAÎNER L'EXCLUSION  
DU PARTICIPANT ET LE RETOUR À LA MAISON À SES FRAIS**

**BON FESTIVAL À TOUS!**

**Andrée-Anne Massé, vice-présidente et coordonnatrice**

Téléphone : 819-846-3351

[Courriel : aamasse@aojq.qc.ca](mailto:aamasse@aojq.qc.ca)



## FESTIVAL 2016

### ASSOCIATION DES ORCHESTRES DE JEUNES DU QUÉBEC

#### ENGAGEMENT DU MUSICIEN

CONSIDÉRANT que les administrateurs des orchestres inscrits au Festival ont la responsabilité d'informer chaque musicien de leur orchestre du contenu des règlements du Festival et des sanctions applicables;

CONSIDÉRANT que pendant toute la durée du Festival chaque musicien demeure sous la responsabilité des autorisés présentes de son orchestre;

CONSIDÉRANT que toute personne occupant un poste officiel au sein du Festival, de l'AOJQ ou de tout orchestre inscrit a le pouvoir et le mandat de faire appliquer tous les règlements du Festival à l'égard de tout musicien inscrit;

CONSIDÉRANT que l'inscription d'un orchestre au Festival oblige tous les musiciens membres de cet orchestre au respect de tous les règlements du Festival;

IL EST ÉDICTÉ QUE SERA PASSIBLE D'EXCLUSION DES ACTIVITÉS DU FESTIVAL TOUT MUSICIEN QUI :

1. est trouvé en état d'ébriété sur les lieux du Festival; et/ou
2. consomme et/ou fait le trafic et/ou est trouvé en possession de quelque drogue ou substance prohibée par le Code Criminel ou toute autre loi prohibitive; et/ou
3. pose un geste de vandalisme; et/ou
4. reçoit une rémunération à titre de musicien de l'orchestre dont il est un membre inscrit; et/ou
5. a un comportement jugé répréhensible.

EN CAS D'INFRACTION À L'UNE OU L'AUTRE DES RÈGLES FORMULÉES CI-DESSUS, le musicien sera passible d'exclusion de toute activité à venir dans le cadre du Festival et ce jusqu'à la fin du Festival. Il sera remis sans autre avis à l'un des responsables de son orchestre qui aura la responsabilité de voir au respect de cette exclusion. Un avis écrit sera remis au musicien lui-même et à l'un des responsables de son orchestre. Les effets de l'exclusion seront exécutoires à compter de la remise de cet avis, lequel devra contenir les motifs de l'exclusion.

La responsabilité du retour à la maison du musicien incombe au(x) responsable(s) de l'orchestre auquel appartient le musicien exclu.

---

#### DÉCLARATION DU MUSICIEN ET D'UN PARENT DU MUSICIEN

Je, soussigné, \_\_\_\_\_, de l'orchestre \_\_\_\_\_, déclare avoir pris connaissance de la procédure d'exclusion des activités du Festival 2016 des Orchestre de jeunes du Québec et en avoir une parfaite compréhension. Je m'engage à respecter les règlements du Festival et plus particulièrement en ce qui a trait à la procédure d'exclusion, et en accepte les conséquences.

\_\_\_\_\_  
Signature du musicien

\_\_\_\_\_  
Signature du parent si musicien âgé de moins de 18 ans

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Date

**INFO TRANSPORT - Remettre ce document au plus tard le 11 mars**

**Festival des Orchestre de Jeunes du Québec 2016  
Les 25 et 26 mars au Collège St-Sacrement de Terrebonne  
Et le 27 Mars Concert à la Maison Symphonique**

Nom : \_\_\_\_\_

**Voici l'horaire de l'autobus qui partira de l'école Mgr-Parent vendredi et samedi (seulement)**

**Vendredi 25 Mars :**

- Je prendrai l'autobus avec les autres membres de l'orchestre pour :

Aller  (Rendez-vous à Mgr-Parent **6h30**)

Retour  (À Mgr-Parent à **22h30**)

- Je m'y rendrai par mes propres moyens (Arrivée pour **8h30 sans faute**).

Aller  Retour

**Samedi 26 Mars :**

- Je prendrai l'autobus avec les autres membres de l'orchestre pour :

Aller  (Rendez-vous à Mgr-Parent **7h**)

Retour  (À Mgr-Parent à **22h30**)

- Je m'y rendrai par mes propres moyens (Arrivée pour **9h sans faute**).

Aller  Retour

**Dimanche 27 Mars:**

- Tu dois t'y rendre par tes propres moyens. Pour **9h** à La Maison Symphonique.

Tu dois aviser un responsable de tout changement.

Signature du musicien : \_\_\_\_\_

**Pour les moins de 18 ans**

Signature d'un adulte responsable : \_\_\_\_\_

**Remettre ce document au plus tard le 11 mars**